

AVIS

Objet: N. Bartholomé – Renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/22/0919 relative à la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier «in der Oicht» à Reckange.

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Monsieur le Ministre de l'Environnement du 30 juin 2025, réf EAU-AUT-22-0919-R24.1, relatif au renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/22/0919 dans le cadre de la réalisation des infrastructures d'assainissement du plan d'aménagement particulier «in der Oicht» à Reckange, est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 16 juillet au 24 août 2025 inclus.

Mersch, le 15 juillet 2025

le secrétaire,

le bourgmestre,

